

12^{ème} REUNION ANNUELLE RESEAU FRANCOPHONE DES REGULATEURS DES TELECOMMUNICATIONS (FRATEL)

30 septembre au 1er octobre 2014

TABLE RONDE N°2

Quels sont les objectifs pris en compte par le régulateur au moment de définir un mécanisme d'attribution

Sommaire

I- INTRODUCTION
Catégories des fréquences

II- PRINCIPE DE TARIFICATION DES FREQUENCES

III- ATTRIBUTION DES LICENCES

IV-OBJECTIFS ET DES ENJEUX

V- ETAT DES LIEUX DU CAMEROUN

VI- QUELQUES OBLIGATIONS ESSENTIELLES

VII- CONCLUSION



Quelles nouvelles méthodes de gestion du spectre pour répondre aux enjeux de demain

I- INTRODUCTION

Les politiques en matière d'attribution du spectre sont généralement caractérisées par la libéralisation et la flexibilité.

La libéralisation : les droits d'utilisation du spectre s'appuient sur les mécanismes et les lois du marché, les attributions concurrentielles ou enchères et le marché secondaire des fréquences.

La flexibilité renvoie à l'assouplissement des conditions liées à l'utilisation du spectre radioélectrique et aux technologies (en créant un bien commun ou en permettant une utilisation partagée et contrôlée) ainsi qu'à la possibilité d'utiliser des fréquences libres de tous droits.

Catégories des fréquences

- > Les fréquences rares :
 - valorisées dans le cadre des licences

- > Les fréquences non rares :
 - -l'offre est supérieure à la demande, coût administratif



II- TARIFICATION DES FREQUENCES

- Sur la base des coûts d'administration du spectre des fréquences (au fil de l'eau; comparaison par enquête publique ou consultation)
- Valorisation sur la base des enchères ou soumission comparative (lois du marché; les variations de l'offre et de la demande de services utilisant le spectre radioélectrique). Lancement des appels d'offres au moment d'attribuer les licences nécessitant l'utilisation des fréquences spécifiques (licence 3G et 4G pour les bandes 2100 MHz, 2500 MHz, 800 MHz)

III- ATTRIBUTION DES LICENCES

- Formulation des objectifs ou des enjeux
- 1- Fixer les objectifs:
- ✓ Couverture du territoire
- Complémentarité avec les réseaux fixes
- Disponibilité de la mobilité data dans tout le territoire (couverture urbaine et rurale en haut débit)
- ✓ Convergence des accès aux services (continuité et convergence des services)
- ✓ Equilibre concurrentiel (03 acteurs au moins, autres solutions)

2- Choisir les fréquences

- ✓ Bandes des fréquences:
- 800 MHz
- 900 MHz,
- 1800 MHz
- 1900 MHz
- 2100 MHz
- 2500 MHz
- Autres bandes



3- Stratégie d'attribution

- ✓ Attribution séparée des bandes de fréquences (une seule bande par titre)
- ✓ Attribution en bloc dans une même licence (grande couverture ou capacité importante)
- ✓ Utilisation des bandes du GSM



- 4- Découper des portions de bandes à attribuer (canalisation)
- 800 MHz: fraction de 10 MHz (CDMA CAMTEL)
- 1900 MHz: fraction de 15 MHz (VIETTEL, CAMTEL, autre en perspective renouvellemnt)
- 2100 MHz: fraction de 5 MHZ (VIETEL, CAMTEL, autres en perspective renouvellement licence)
- 900 MHz: 10 MHz (ORANGE, MTN, VIETTEL, CAMTEL)
- 1800 MHZ: 150 MHz (ORANGE, MTN, VIETTEL, CAMTEL)



- Modalités d'attribution
- ✓ Soumission comparative(QoS, services et tarifs, déploiement, environnement, plan d'affaire, cohérence et crédit du projet, financier etc.),
- ✓ Enchères (prix , couverture, relation avec les MVNO)
- Obligations à privilégiées
- ✓ Couverture du territoire (calendrier, débit, services, %couverture avec échéancier)
- ✓ Partage des infrastructures (accès aux fréquences de grandes couvertures, offre d'itinérance, MVNO, ouverture à tous les service)
- Effets santé et aspects relatifs à l'environnement

- Rédaction des cahiers des charges
- ✓ Obligation de couverture (% population couverte par échéance, 2ans, 8ans, crédibilité et cohérence, capacité financière, MVNO)
- ✓ Modalités financières (fond de réaménagement du spectre, %CA, redevance annuelle, contribution fixe)
- Etablissement des scénarii
- ✓ Modalités juridiques et implications
- ✓ Modalités techniques et implications



IV- SELECTION DES CANDIDATS

- Critère d'évaluation technique
- Grille d'évaluation
- Critère de sélection financiers
- Prix de réserve
- Prix des fréquences
- Publication des résultats



V- ETAT DES LIEUX DU CAMEROUN:

- ☐ Licence 3G attribuée à VIETTEL Cameroun en 2012
- Droits d'entrée: 20 milliards FCFA
- Appel à manifestation d'intérêt : 07 pressentis
- > 06 soumissions effectives (02 disqualifiées pour antériorité au secteur, 04 concurrents retenus)
- Modalité: appel à concurrence
- Fréquences: 900MHz, 1800MHz, 1900MHz et 2100MHz
- Canalisation des bandes
- Attribution dans une seule licence
- Cahier des charges, obligations (couverture territoire, partage des infrastructures)
- Effets santé
- Aspect environnement et aménagement du territoire

- ☐ Licence CAMTEL: 26 septembre 2014
- Bandes de fréquences: 800MHz, 900MHz, 1800MHz, 1900MHz, 2100MHz
- Canalisation des bandes
- > Attribution dans une seule licence (neutralité services)
- Cahier des charges, obligations (couverture territoire, partage des infrastructures)
- Effets santé
- Aspect environnement et aménagement du territoire
- ☐ Renouvellements en cours (loi):
- ✓ MTN Cameroun
- ✓ ORANGE Cameroun



VI- QUELQUES OBLIGATIONS ESSENTIELLES

- 18 premiers mois après la mise en exploitation: couverture de 85% des zones habitées
- 30 mois après la mise en service : couverture de 90% des zones habitées.
- permanence du service 24 heures sur 24, et 7 jours sur 7.
- moyens nécessaires afin d'atteindre les niveaux de qualité de service conformes aux standards internationaux.
- contribution au fonds Spécial des Télécommunications
- utilisation prioritairement des ressources humaines et matérielles
- camerounaises pour l'établissement, et l'exploitation de son réseau.
- garantie la neutralité de son service vis-à-vis du contenu des informations transmises sur son réseau



VII- CONCLUSION

Les objectifs:

- ❖ Neutralité: utilisation de n'importe quelle technologie capable de garantir la fournitures des services souhaités
- ❖Simplification: utilisation de la technologie la plus efficace et l'infrastructures disponible pour satisfaire la demande du marché

Effets:

- ❖ Flexibilité: pas de nouvelle licence pour chaque nouveau service ou modification de l'infrastructure
- Réduction de charge administrative

Conséquence:

❖ Développement du secteur







MERCI POUR VOTRE ATTENTION

AYENE RAYMOND

Agence de Régulation des Télécommunications Yaoundé-Cameroun

E-mail: raymond.ayene@yahoo.fr Tél: +237 99776104